



La prostitution est une violence.

**Je suis socialiste
donc féministe...
et abolitionniste !**

« On dit que l'esclavage a disparu de la civilisation européenne.
C'est une erreur. Il existe toujours. Mais il ne pèse plus que sur
la femme, et il s'appelle prostitution. »

Les Misérables, Victor Hugo, 1862

« Si chacun est libre de disposer de son corps,
les droits humains et la dignité humaine sont incompatibles
avec le fait qu'une personne ait le droit de disposer librement
du corps d'une autre personne parce qu'il a payé. »

François Hollande, le 17 avril 2012

« Les réseaux guettent les failles de notre législation. Ils ne comprennent que le
message de la fermeté. Je le dis haut et fort : la France n'ouvre pas ses portes à la
prostitution et les ferme au vent mauvais de la traite et des trafics. »

Najat Vallaud-Belkacem, 28 mars 2013

Les député-e-s socialistes ont déposé, en octobre 2013, une proposition de loi renforçant la protection des personnes prostituées et les moyens de lutte contre la prostitution. Elle permettra à la France de rejoindre le groupe des pays abolitionnistes en la matière.

Pourquoi agir contre la prostitution ? Quel est le visage de la prostitution aujourd'hui en France ? Qu'est-ce qu'être abolitionniste ? Quel est le contenu de la proposition de loi socialiste ? Qu'ont fait nos voisins européens, et avec quels résultats ?

Autant de questions auxquelles ce court livret argumentaire se propose de répondre, pour que chaque Socialiste ait en mains les armes pour défendre notre politique courageuse et déterminée en la matière.

La réalité de la prostitution en France : la violence et l'esclavage moderne

La prostitution en France, depuis 30 ans, a changé de visage. **Cachée et dangereuse, la prostitution est une activité dominée par les réseaux de proxénétisme et de traite.**

90% des personnes qui se prostituent sont d'origine étrangère. 40 réseaux sont démantelés chaque année. Ces jeunes femmes n'ont aucune famille en France et ne parlent pas, ou très peu, le français. Elles n'ont aucun titre de séjour et doivent rembourser aux réseaux le coût très élevé de leur immigration. Cette prostitution est parfois organisée par des sites Internet basés à l'étranger. La part des étrangers parmi les proxénètes est passée d'environ 20% en 1980 à près de 65% en 2010.

La précarité et la vulnérabilité sont les facteurs déterminants d'entrée et de maintien dans la prostitution : ruptures familiales, précarité, violences physiques, sexuelles et psychologiques, etc. C'est la rencontre avec un proxénète ou un client qui déclenche le passage à l'acte. L'âge moyen d'entrée dans la prostitution est de 14 ans. L'espérance de vie des prostituées se situe autour de 40 ans.

La prostitution est un univers marqué par des violences d'une particulière gravité : viols, menaces, agression physiques, etc. Ces violences sont inhérentes à l'activité prostitutionnelle. Du fait de la répétition de rapports sexuels non désirés, la prostitution laisse des séquelles psychologiques et physiologiques majeures (syndrome post-traumatique, état de dissociation, crises de panique, états dépressifs, etc.).

La domination au coeur de la prostitution : domination masculine et domination économique

« Dire que les femmes ont le droit de se vendre, c'est masquer que les hommes ont le droit de les acheter. Avec le paiement, l'homme est libéré de toute obligation ou culpabilité, et la femme est asservie. »

La plus belle histoire des femmes, Françoise Héritier, 2011

90% des prostituées sont des femmes. La quasi-totalité des clients sont des hommes. La prostitution consacre l'argent comme l'outil de la mise à disposition du corps des femmes et de quelques hommes au profit des hommes. La prostitution est l'expression de la domination masculine qui persiste dans notre société.

« Tant que des hommes pourront acheter, louer ou vendre le corps des femmes, l'égalité ne sera pas possible. La prostitution est à la fois l'expression la plus brutale, la plus violente et la plus terrible des inégalités femmes-hommes. »

Harlem Désir, 13 avril 2013

La prostitution est plus largement l'expression de la domination économique et sociale : celle des hommes sur les femmes, celle des riches sur les pauvres, celle des pays du Nord sur les pays du Sud.

Le projet abolitionniste : un projet de progrès et un projet socialiste

Les abolitionnistes affirment sans ambiguïté que la prostitution est une violence en soi et qu'elle doit être combattue. La prostitution est au coeur d'un système comprenant 3 acteurs : les prostituées qu'il faut protéger, les proxénètes et les clients qu'il faut sanctionner en tant qu'auteurs de la violence. L'abolition est un projet de société : celui d'une société dans laquelle les violences ne sont pas tolérées et où tout est mis en oeuvre pour les faire disparaître.

« La prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté. »

Convention de l'ONU pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, 1949

Le projet abolitionniste renvoie aux valeurs fondamentales du socialisme.

- L'émancipation de la personne humaine. La prostitution est une atteinte à la dignité humaine, qui implique la protection de la personne contre toute forme

d'asservissement. La prostitution, en tant que violence, ne peut être assimilée à une activité professionnelle.

- La lutte contre le marché tout puissant. La prostitution étend le domaine du marchand au corps humain et à la sexualité. Le progrès implique au contraire de refuser l'exploitation économique des plus faibles par les plus forts : nul ne peut avoir la possibilité d'accéder au corps d'autrui parce qu'il aurait payé et nul ne doit être obligé de vendre des services sexuels par nécessité économique.
- L'égalité entre les femmes et les hommes. La prostitution s'oppose par nature au droit des femmes à disposer de leur corps, car elle nie leur désir et contrôle leur sexualité pour la mettre au service des clients. La prostitution pèse également sur toutes les femmes, car lorsque le corps des femmes peut être acheté, il est impossible de penser des rapports égalitaires entre les sexes.

La législation française actuelle : incohérence et fragilisation des personnes prostituées

La France est officiellement abolitionniste depuis 1960, depuis qu'elle a ratifié de la convention de l'ONU de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Mais dans les faits, le droit français n'est pas abolitionniste. S'il condamne clairement le proxénétisme, il fait des personnes prostituées des délinquantes et les politiques sociales en faveur des personnes prostituées sont réduites au minimum. C'est pourquoi nous souhaitons changer notre législation.

Condamnation du proxénétisme

Le Code pénal condamne le proxénétisme, c'est-à-dire le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit d'aider, d'assister, de protéger et de tirer profit la prostitution d'autrui. Si la définition de l'infraction est satisfaisante, peu de condamnations sont prononcées. Les droits ouverts aux victimes de la traite sont peu mis en œuvre (droit au séjour, protection, indemnisation).

Politiques sociales en faveur des personnes prostituées

Le volet social de nos politiques publiques en direction des personnes prostituées est réduit au minimum. La spécificité de la prostitution n'est pas prise en compte

(prévention, réinsertion sociale). Les personnes prostituées connaissent de grandes difficultés à accéder à leurs droits (logement, soins, etc.). Enfin, dans les faits, ce ne sont pas les pouvoirs publics mais les associations qui assument la protection sociale et sanitaire des personnes prostituées.

Répression des personnes prostituées

Le racolage actif est un délit, tout comme le racolage passif depuis la Loi de Sécurité Intérieure (LSI), votée en 2003 à l'initiative de Nicolas Sarkozy. Les personnes prostituées ne sont pas considérées comme des victimes de violences, mais comme des délinquantes. La LSI a eu des effets catastrophiques : taux de déferrement quasi-nul, isolement des personnes prostituées dans les zones périurbaines (ce qui les expose à des risques plus élevés de violences et les rend plus encline à accepter la « protection » des réseaux), dégradation des relations entre personnes prostituées et forces de l'ordre, plus grande difficulté des associations à les atteindre.

Les clients, qui jouent pourtant un rôle fondamental dans le système prostitueur, ne sont ni sanctionnés, ni sensibilisés à la violence de la prostitution.

Une proposition de loi globale et équilibrée : fermeté avec les coupables et soutien aux victimes

« Se basant sur le respect de la dignité de la personne, la présente proposition de loi entend participer à la politique de lutte contre les violences faites aux femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a aussi pour objet de faire prendre conscience que la prostitution est dans l'immense majorité des cas une violence à l'égard de personnes démunies et une exploitation des plus faibles par des proxénètes. »

Exposé des motifs de la proposition de loi n°1437 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, présentée par Bruno Le Roux, Maud Olivier, Catherine Coutelle et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

La proposition de loi socialiste vise à protéger les personnes prostituées et à lutter plus efficacement contre le système prostitutionnel. C'est la première fois qu'une loi intègre un volet social de protection des personnes prostituées. Elle

permettra à la France de mettre son droit en cohérence avec ses engagements internationaux et sa position abolitionniste. Elle donnera les moyens aux prostituées de sortir de la prostitution et aux pouvoirs publics de lutter contre les réseaux, en rendant l'exploitation sexuelle moins rentable, en faisant de la diminution de la demande un véritable objectif. Enfin, elle fera avancer les droits humains en général et les droits des femmes en particulier : la prostitution ne sera plus la dernière des violences faites aux femmes dans les victimes sont pénalisées et les auteurs impunis.

La proposition de loi met en place une politique globale, articulée autour de 4 volets d'action.

- Lutter plus fermement contre le proxénétisme, en renforçant les moyens de la police qui traque les réseaux sur Internet et en améliorant la protection et l'accompagnement des victimes de la traite. Elle envoie un message de fermeté aux réseaux proxénètes : la France n'est pas un pays d'accueil de la prostitution et ne le sera jamais.
- Améliorer les mesures de protection et de réinsertion en faveur des personnes prostituées, en abrogeant le délit de racolage public et en leur facilitant, entre autres, l'accès à un titre de séjour, à un revenu et aux soins. Un parcours de sortie de la prostitution, organisé par les associations et financé par un fonds spécial, leur sera systématiquement proposé. Ce fonds pour la prévention de la prostitution et l'accompagnement social et professionnel des prostituées favorisera également l'accès aux droits et la réduction des risques sanitaires. Afin de pouvoir proposer ce parcours à plusieurs milliers de prostituées par an, le budget de ce fonds se situera dans une fourchette allant de 10 à 20 millions d'euros par an.
- Renforcer les actions d'information sur les pratiques prostitutionnelles, pour prévenir l'entrée dans la prostitution.
- Responsabiliser les clients pour leur faire comprendre leur responsabilité et la réalité de la prostitution, en créant une large gamme d'interventions (contravention, stages de responsabilisation, etc.).

Une proposition de loi longuement préparée : comparaisons européennes et travail parlementaire

La proposition de loi a fait l'objet de multiples réflexions, inspirée des politiques menées à l'étranger.

« La légalisation de la prostitution a été une erreur nationale. »

Lodewijk Asscher, ancien maire travailliste d'Amsterdam

- Dans les pays qui ont légalisé la prostitution (dits réglementaristes), les réseaux se sont développés et les prostituées ont vu leur situation se dégrader. En Allemagne, il y a dix fois plus de prostituées qu'en France. La ville de Berlin compte à elle seule plus de 500 maisons closes. Aux Pays-Bas, la majorité des lieux de prostitution sont contrôlés par des réseaux mafieux. Dans ces pays, la prostitution a été banalisée : **en légalisant la prostitution, un Etat a apporté sa caution à la marchandisation du corps des femmes.**

« Quand l'interdiction d'achat de services sexuels a été introduite, différents doutes ont été émis. Dont la crainte que la criminalisation mène à la prostitution clandestine, rendant plus difficile d'atteindre les personnes vulnérables concernées par les mesures sociales, que les risques d'abus physiques ne croissent et que les conditions de vie en général des prostituées n'empirent. Autant que nous puissions en juger d'après les écrits et les contacts que nous avons avec les responsables et les personnes prostituées, ces craintes ne se sont pas réalisées. »

Evaluation de l'interdiction de l'achat de services sexuels,
Ministère de la justice suédois, 2010

- Dans les pays qui ont aboli la prostitution, comme nous souhaitons le faire, la prostitution a reculé et l'établissement des réseaux a été découragé. En Suède, la prostitution de rue a diminué de moitié et le nombre de prostituées est resté globalement stable. Les réseaux se sont détournés de ce pays, car y organiser un trafic est devenu moins rentable que dans les pays réglementaristes. **La loi a eu un grand effet dissuasif, la pénalisation des clients ayant prévenu le passage à l'acte d'un certain nombre d'entre eux.** Toute prostituée peut se rapprocher des pouvoirs publics pour être aidée, ce qui n'est plus le cas dans les pays qui considèrent la prostitution comme un métier « comme un autre » et les proxénètes comme des employeurs « comme les autres ». Enfin, la prostitution

dite « cachée » n'a pas explosé. La prostitution sur Internet a peu augmenté (et bien moins que dans les pays voisins). Il est par ailleurs difficile de distinguer ce qui relève des effets de la loi et ce qui relève du « boom Internet » des années 2000.

La proposition de loi repose également sur divers travaux parlementaires datant de 2011, dont un rapport de la députée socialiste Danielle Bousquet et du député UMP Guy Geoffroy.

Plus directement, **la proposition de loi a été préparée par une concertation de plus d'un an**, dans le cadre d'un groupe de travail de la Délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale. Le rapport de ce groupe de travail a été adopté à l'unanimité.

Une proposition de loi qui rassemble : soutien transpartisan et soutien populaire

Les positions abolitionnistes du Parti socialiste sont constantes depuis 2006. Elles ont été récemment réaffirmées lors de la convention «Egalité réelle » de décembre 2010 et dans notre projet pour les élections présidentielle et législatives « Le Changement ».

L'engagement abolitionniste en matière de prostitution est aujourd'hui partagé par des représentants de tous les partis politiques, bien au-delà du seul Parti socialiste. Cela s'illustre très régulièrement au Parlement. Le 6 décembre 2011, une résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France a été soutenue par tous les groupes politiques : elle a été adoptée à l'unanimité.

Le projet abolitionniste recueille également un large soutien dans la population française. Selon un récent sondage (TNS Sofres, octobre 2013), 4 Français sur 5 pensent que la loi actuelle n'est pas suffisante pour faire reculer la prostitution. 3 Français sur 4 pensent que la priorité doit être donnée à la responsabilisation du client. Ce sont les jeunes et les femmes qui soutiennent le plus notre position abolitionniste.

Idée reçue n°1

La prostitution est un mal nécessaire

La prostitution n'a pas d'utilité sociale. Elle ne fait pas diminuer le nombre de viols et ne répond pas à une prétendue misère sexuelle.

Dans les comtés du Nevada (Etats-Unis) qui ont autorisé la prostitution, le nombre de viol a augmenté, alors que dans les comtés voisins qui ont maintenu l'interdiction de la prostitution, leur nombre a stagné. En Suède, où l'achat d'un acte sexuel est un délit, le nombre de viols stagne et le nombre de femmes violées ayant porté plainte a augmenté.

Pourquoi ce constat ? Parce que la prostitution contribue à diffuser l'idée que le corps des femmes est à disposition, peu importe leur consentement ou leur désir. En disant que la prostitution répond à un besoin sexuel naturel des hommes, on affirme que la société doit organiser la mise à disposition de femmes et d'hommes pour permettre aux hommes d'assouvir ce prétendu besoin. **Nous refusons de considérer comme acceptable la violence de la prostitution parce qu'elle répondrait aux envies de quelques uns. L'accès à la sexualité n'est pas un droit.**

Enfin, il est faux de dire que la prostitution est une réponse à la misère sexuelle. Plusieurs études sur les clients de la prostitution ont démontré qu'ils sont le plus souvent bien loin de l'image que l'on s'en fait : ce ne sont pas des timides maladifs qui n'osent pas aborder une femme mais en majorité des hommes qui ont ou ont eu des relations durables dans leur vie. Deux clients sur trois vivent ou ont vécu en couple et plus de la moitié sont pères de famille.

Idée reçue n°2

La prostitution relève de la liberté sexuelle

La prostitution n'est ni une forme de liberté sexuelle, ni une pratique émancipatrice. Les abolitionnistes se battent pour une sexualité libérée de toutes les dominations, et de la première d'entre elles, celle de l'argent. La liberté des femmes à disposer de leur corps, ce n'est pas la liberté des hommes de disposer du corps des femmes : la prostitution est au contraire synonyme

d'emprise des clients sur le corps des personnes prostituées, possible uniquement parce que les clients paient pour cela.

La libération sexuelle, c'est une sexualité animée par le désir et non pas par le besoin d'argent. Se battre contre la prostitution, ce n'est pas se battre contre une forme de sexualité, mais contre l'expression la plus brutale de la domination masculine. A l'inverse, défendre la prostitution revient bien souvent à défendre une position conservatrice et moralisatrice : les femmes et quelques hommes à disposition des hommes... une vision archaïque des relations entre les sexes !

Idée reçue n°3 **On ne peut pas éradiquer la prostitution**

Le projet abolitionniste n'est pas synonyme d'éradication ou de disparition immédiate de la prostitution. C'est un projet de société qui affirme que la prostitution est une violence et qui permet aux sociétés de se donner tous les moyens pour la faire reculer.

Comme l'abolition de l'esclavage n'a pas totalement fait disparaître cette violence, l'abolition du système prostitueur ne fera pas immédiatement disparaître la prostitution. En revanche, le projet abolitionniste permet aux sociétés qui l'adoptent de se donner tous les moyens (politiques, législatifs, financiers) pour la faire reculer. C'est donc un objectif accessible, à court terme.

Faire reculer la prostitution est possible. Les expériences étrangères nous ont montré que ce sont dans les pays abolitionnistes comme la Suède que la prostitution a le plus reculé. Au contraire, dans les pays qui ont fait de la prostitution un métier, le nombre de prostituées comme la puissance des réseaux ont explosé.

« Dix ans après, la réglementation n'a pas abouti à la limitation du nombre de prostituées. L'institution du commerce sexuel a attiré de nouveaux réseaux, et l'on a constaté le doublement de leur nombre sur cette courte période. »

Dominique Sistach, sociologue spécialiste de la prostitution en Catalogne

Idée reçue n°4

Responsabiliser les clients fragilise d'abord les prostituées

La protection des personnes prostituées constitue le cœur du projet abolitionniste. Reconnaître la violence qu'est la prostitution est nécessaire pour pouvoir leur proposer une alternative. Lorsqu'un Etat ignore la violence intrinsèque à la prostitution, les politiques de lutte contre la traite et l'accompagnement des personnes souhaitant sortir de la prostitution sont réduites au maximum.

- Les personnes prostituées aux Pays-Bas ne peuvent que très difficilement s'extraire d'un système où elles sont présumées consentantes : seulement 6% des municipalités proposent des programmes de sortie de la prostitution.
- En Suède, les personnes prostituées sont considérées comme des personnes qu'il faut protéger. Les policiers, magistrats et travailleurs sociaux sont formés en conséquence et toute personne prostituée peut se rapprocher des pouvoirs publics pour être aidée.

« Il n'y a, à l'heure actuelle, aucune étude dans le monde démontrant qu'il y aurait plus de risques, pour les prostituées, d'être contaminées par le VIH dans un pays abolitionniste que dans un pays réglementariste. La protection des personnes prostituées contre les maladies sexuellement transmissibles passe par la réduction de la prostitution et des violences qui l'accompagnent. »

Ségolène Neuville, députée socialiste, infectiologue spécialiste du VIH à l'hôpital de Perpignan



La prostitution est une violence.

**Je suis socialiste
donc féministe...
et abolitionniste !**